



À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

STATIONNEMENT DE NUIT

Trois-Rivières, le 12 novembre 2009 — La Direction de la sécurité publique tient à informer la population d'une modification dans l'application du stationnement sur rue, la nuit, à compter du 15 novembre prochain.

Le stationnement de nuit sera toléré tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de neige au sol. Dès qu'une chute de neige laissant plus de cinq centimètres au sol surviendra, le règlement entrera en vigueur. Un nouveau communiqué sera alors publié.

– 30 –

Source : Michel Letarte
Agent aux Relations publiques
Direction de la sécurité publique de Trois-Rivières